

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ARDENNES  
ARRONDISSEMENT DE RETHEL

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAULT-LES-RETHEL

Extrait du registre des délibérations

**Séance du lundi 23 juin 2025**

**N° 005 - 2025**

Conseillers

Nombre en exercice : 9  
Nombre de présents : 8  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 8

Votes

Pour : 0  
Contre : 8  
Abstention : 0

Date de la convocation

17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin, à seize heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos en Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel KOCIUBA, Président.

Étaient présents : Mmes JACOB, EMON, FONTAINE, POUPONNEAU, CLEMENT, DAUPHINOT, MM. KOCIUBA, POTTIER

Absente excusée : Mme DEBONNIERE

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FONTAINE

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

### **AIDE FINANCIERE POUR LE REGLEMENT DU LOYER**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2131-12 ;

**CONSIDÉRANT** la demande des intéressés faite en date du 11 juin 2025 pour une aide financière relative à un retard de paiement de loyer d'un montant de 2151.88€ ;

Après avoir entendu l'exposé de leur situation familiale et financière,

**Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

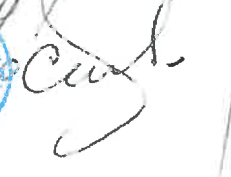
**DÉCIDE** de ne pas accorder d'aide financière ;

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

La secrétaire de séance  
Nathalie FONTAINE



Le Président  
Michel KOCIUBA



En séance, les Jour, Mois et An susdits  
Pour extrait certifié conforme, SAULT-LES-RETHEL, le 24 juin 2025  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en sous-Préfecture, le 24 juin 2025  
de la publication, le 24 juin 2025  
Date de mise en ligne sur le site internet : le 24 juin 2025